ANNEE 2019 2020

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES DE BLANDY LES TOURS – FOUJU

DOSSIER Á RETOURNER COMPLÉTÉ MÊME SI L'ENFANT NE PRATIQUE AUCUNE PRESTATION PERISCOLAIRE

FICHE D'INSCRIPTION 2019/2020

À compléter et à retourner au
SIE BLANDY/FOUJU 1, place des TOURS 77115 BLANDY LES TOURS
Soit par mail au :
siblandyfouju@gmail.com

Nom, Prénom et date de naissance des enfants inscrits **Classe /Niveau**

- ♦
- ♦

Adresse:

E-mail *à privilégier pour correspondre avec le SIE* **:**
(Vous pouvez en mette deux si vous le souhaitez)

❖ **Mère (Nom, prénom):**
Adresse si différente:

Contacts téléphoniques
Fixe : **portable :** **professionnel :**
Employeur :

❖ **Père (Nom, prénom):**
Adresse si différente:

Contacts téléphoniques
Fixe : **portable :** **professionnel :**
Employeur

❖ **Autre détenteur de l'autorité parentale, tuteur … (Nom, prénom):**
Adresse si différente:

Contacts téléphoniques
Fixe : **portable :** **professionnel :**

Renseignement complémentaire :
Numéro d'Allocataire de la Caisse d'Allocations Familiales :

ANNEE 2019 2020

▪ RESTAURATION SCOLAIRE

Tarif : **4,85€** * le repas

* (Tarif au 1er septembre 2017 révisable au 1er septembre de chaque année en fonction du prestataire)

L'inscription peut être Annuelle, Mensuelle ou Ponctuelle (veuillez cocher les cases ci-dessous)

☐ **Inscription Annuelle**

Veuillez cocher les jours choisis:

Lundi ☐ **Mardi** ☐ **Jeudi** ☐ **Vendredi** ☐

☐ **Inscription Mensuelle ou Ponctuelle**

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Date limite d'inscription : Vendredi 8h30	Date limite d'inscription : Lundi 8h30	Date limite d'inscription : Mardi 8h30	Date limite d'inscription : jeudi 8h30

Elle peut se faire directement sur le portail famille, soit par mail sur l'adresse du SIE : siblandyfouju@gmail.com

ATTENTION Toutes modifications (changement de jour et ou annulation repas) peuvent se faire sur le portail avec un délai de **72 heures avant la date concernée.**

Pour les familles n'étant pas inscrites sur le portail ou ayant dépassé le délai de 72 heures, privilégier la demande par mail au : siblandyfouju@gmail.com *une réponse vous sera faite dans les meilleurs délais.*

Toute réservation non annulée dans les délais sera facturée.
En cas d'absence pour maladie, le repas sera déduit sur présentation **d'un justificatif médical** transmis sur le mail du SIE ou déposé au secrétariat du SIE (boite aux lettres en Mairie de FOUJU (verte) et en Mairie de BLANDY)

▪ ACCUEILS PERISCOLAIRES

Tarif: **2,20 € l'heure**

matin *7h30/8h30*, **soir 1ère heure** *16h30/17h30*, **2ème heure** *17h30/18h30*, *

Le goûter est fourni par le SIE

Toute heure commencée est due.

* *pour les familles ayant des fratries dans les deux accueils Blandy/Fouju, une tolérance jusqu'à* **17h40**, pour l'accueil soir2

L'inscription peut être Annuelle ou Mensuelle ou Ponctuelle (veuillez cocher les cases ci-dessous)

☐ **Inscription Annuelle** Veuillez préciser les jours choisis:

Lundi: matin☐ soir☐ **Mardi:** matin ☐ soir ☐ **Jeudi:** matin☐ soir☐ **Vendredi:** matin☐ soir☐

☐ **Inscription Mensuelle ou Ponctuelle**

Elle peut se faire directement sur le portail famille, soit par mail sur l'adresse du SIE : siblandyfouju@gmail.com

Les accueils périscolaires sont facturées à la présence, afin d'assurer au mieux le service merci de nous informer en privilégiant le mail, des éventuelles modifications (réservations supplémentaires et ou annulations). Le SIE devant tenir compte de la réglementation en vigueur en mettant le personnel nécessaire en fonction des effectifs présents.

Exceptionnellement, à la demande de l'enseignant, le SIE pourra accueillir un enfant non inscrit en accueil du soir si aucun adulte autorisé n'est venu le chercher.

ANNEE 2019 2020

-J'autorise mon enfant à partir seul à la sortie de l'école ou à la descente du bus (uniquement pour les enfants scolarisés en primaire)

Oui □
Non □

LISTE DES PERSONNES HABILITEES A RECUPERER MON/MES ENFANTS A LA SORTIE DE L'ECOLE OU A L'ARRET DE BUS

Nom / Prénom	Téléphone	Nom / Prénom	Téléphone

Cas des enfants qu'aucun adulte habilité ne vient chercher à la sortie de l'école ou à la descente du car : ils seront systématiquement placés en garderie sauf si les parents les ont autorisés par écrit à partir seuls. Cette garderie exceptionnelle sera facturée au tarif normal.

Date :

Signature des responsables légaux: